



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
PWGSC/TPSGC Acquisitions Bid Receiving
Box/Boîte de Réception des Soumissions
Bid Receiving Box/Boîte de Récepti
1st Floor/1ère étage, Suite 1212
100-1045 Main Street
Moncton
New Brunswick
E1C 1H1
Bid Fax: (506) 851-6759

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Équipement d'arpentage	
Solicitation No. - N° de l'invitation W2037-190047/A	Date 2018-08-21
Client Reference No. - N° de référence du client W2037-190047	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MCT-033-5436	
File No. - N° de dossier MCT-8-41040 (033)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-10-04	Time Zone Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Young (MCT), Leesa	Buyer Id - Id de l'acheteur mct033
Telephone No. - N° de téléphone (506) 871-1716 ()	FAX No. - N° de FAX (506) 851-6759
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE School of Military Engineering Bldg J10, Door 11, 894 Champlain Av OROMOCTO New Brunswick E2V4J5 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Acquisitions NB/PEI (Moncton Office) – Bureau
d'acquisitions N.-B./Î.-P.-É. (Moncton)
1045 Main Street / 1045, rue Main
Moncton
New Bruns
E1C 1H1

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	2
1.3 COMPTE RENDU	2
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX.....	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION*	3
2.4 LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	4
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	6
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
5.1 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	7
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	7
6.2 BESOIN - CONTRAT.....	7
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	7
6.4 DURÉE DU CONTRAT	7
6.5 RESPONSABLES.....	8
6.6 PAIEMENT.....	9
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	10
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
6.9 LOIS APPLICABLES	10
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	10
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	10
6.12 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION - FAB DESTINATION ET DDP	11
ANNEXE «A» BESOIN	12
ANNEXE «B» BASE DE PAIEMENT.....	14
ANNEXE «C» EVALUATION TECHNIQUE	17
ANNEXE « D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	20
ANNEXE « E » LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT SOIT ADMINISTRATEURS ET/OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE DU SOUMISSIONNAIRE	21

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin - soumission

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2018/05/22) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

Référence de CCUA	Section	Date
B3000T	Produits équivalents	2006/06/16
C9000T	Prix	2010/08/16

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission*

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 5 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

***Les soumissionnaires sont encouragés de demander des clarifications concernant les équivalences acceptable au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions.**

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur **au Nouveau-Brunswick**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par le service Connexion postal ne seront **pas** acceptées.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

Section I : Soumission technique (2 exemplaires papier)

Section II : Soumission financière (1 exemplaires papier)

Section III : Attestations (1 exemplaires papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013/11/06) Fluctuation du taux de change

3.1.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Critères techniques obligatoires tel que précisé dans l'annexe «A»

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014/06/26) Évaluation du prix - soumission

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Clause du *Guide des CCUA* [A0031T](#) (2010/08/16), Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](#) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W2037-190047
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W2037-190047

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-8-41040

Id de l'acheteur - Buyer ID
MCT033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin - contrat

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2018/06/21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

[2030 27](#) (2008-0512), Atteinte aux droits de propriété intellectuelle et redevances s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3.2 Conditions générales supplémentaires

[4003](#) (2010/08/16), Logiciels sous licence, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus dans les **4 semaines** à partir de la date du contrat.

6.4.6 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « B » du contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W2037-190047
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W2037-190047

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-8-41040

Id de l'acheteur - Buyer ID
MCT033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Leesa Young
Titre : Agente d'approvisionnement
Services publics et Approvisionnement Canada
Direction générale des approvisionnements
Adresse : 1045, rue Main, unité 108
Moncton, N.-B.
E1C 1H1
Téléphone : (506) 871-1716
Télécopieur : (506) 851-6759
Courriel : leesa.young@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Sera détaillé dans tout contrat résultant des présentes

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : ____ ____ _____
Télécopieur : ____ ____ _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W2037-190047
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W2037-190047

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-8-41040

Id de l'acheteur - Buyer ID
MCT033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (soumissionnaire veuillez compléter)

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

Base de paiement - prix unitaires fermes

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans l'annexe « B », Base de paiement. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Clauses du *Guide des CCUA*

Référence de CCUA	Section	Date
H1000C	Paiements unique	2008/05/12

6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

(Tel qu'indiqué à l'Annexe « D »)

- Carte d'achat Visa ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au **Nouveau-Brunswick**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires [4011](#) (2012/07/16) Biens - complexité moyenne;
- c) les conditions générales [2010A](#) (2018/06/21), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- d) Annexe A, Besoin;
- e) Annexe B, Base de paiement; et
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____

6.11 Clauses du *Guide des CUA*

Référence de CUA	Section	Date
B1501C	Appareillage électrique	2018/06/21
B7500C	Marchandises excédentaires	2006/06/16
G1005C	Assurances - aucune exigence particulière	2016/01/28

N° de l'invitation - Solicitation No.

W2037-190047

N° de réf. du client - Client Ref. No.

W2037-190047

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

MCT-8-41040

Id de l'acheteur - Buyer ID

MCT033

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.12 Instructions d'expédition - FAB Destination et DDP

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat :

FAB destination École de génie militaire des Forces canadiennes (EGMFC), Bâtiment J10, porte 11, 894, avenue Champlain, Base de soutien de la 5e Division du Canada Gagetown, Oromocto, Nouveau-Brunswick E2V 4J5 incluant tous les frais de livraison, les droits de douanes et les taxes applicables.

ANNEXE « A » BESOIN

1. **Titre:** Équipement de dessin et d'arpentage et fournitures

2. Contexte

Conformément à la politique Protection, Sécurité, Engagement (PSE), les Forces armées canadiennes (FAC) sont chargées de maintenir des niveaux de supériorité technique, de souplesse et d'état de préparation opérationnelle qui ne peuvent être atteints au moyen des capacités d'arpentage actuelles. En particulier, le génie de combat doit posséder et déployer une capacité d'arpentage renforcée afin d'effectuer des tâches de construction lors d'opérations dans l'ensemble du spectre des conflits.

Cette capacité offrira une supériorité technique au moyen de données en appui aux outils de planification géospatiale avancée, une souplesse en permettant des opérations interarmées avec l'Aviation royale canadienne (ARC) qui a déjà acquis une capacité d'arpentage avancée et un état de préparation dans l'ensemble du spectre des conflits en appuyant des tâches comme la construction de ponts pour véhicules en réponse à des urgences au pays ou la fourniture d'un lit de camp militaire rudimentaire en appui aux opérations de combat.

3. Objectif

- a. Pour identifier les emplacements des projets avec un système de référence de grille militaire à une précision de 1 mètre,
- b. Pour fournir une précision relative sur le site à une marge de 10 centimètres,
- c. Construire autour d'une station totale électronique pour permettre à une personne de mesurer,
- d. Des systèmes de mesure multiples allant des moyens optiques manuels aux moyens GPS, et
- e. Compatible avec les systèmes de base du MDN et le multimédia

4. Tâches de l'ingénieur de combat à d'arpentage avec cette capacité

- a. Contrôle des hauteurs de coupe et de remplissage, mieux fait avec une station totale électronique,
- b. Conception et réalisation de la route,
- c. Contrôle horizontal des approches de pont, niveau brut (construction ISO accom) soit par des niveaux optiques ou numériques automatiques, et
- d. Enquête et planification des camps militaires, travaux de protection et infrastructure

5. Livrables

Une ventilation détaillée de tous les produits livrables est fournie à Annexe B, Base de paiement.

6. Contraintes

- A. Les produits livrables doivent être compatibles quant à la forme, l'ajustement, la fonction et la

qualité des produits de Leica Geosystems identifiés à l'annexe B. Dans le cas où les articles proposés sont des produits équivalents, les fournisseurs **DOIVENT** présenter ce qui suit conformément à la norme SACC B3000T :

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
 - a. indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
 - b. déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
 - c. fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;
 - d. présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions, et;
 - e. indique clairement les parties des caractéristiques et **des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.**
 2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si:
 - a. la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
 - b. le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
 3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.
- B. Le fournisseur doit fournir des manuels d'utilisation.
1. Livrables doivent être reçus dans **les 4 semaines** à partir de la date du contrat.

ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT

Remarque: Les soumissionnaires doivent remplir le tableau d'établissement des prix indiquée ci-dessous. Une soumission incomplète (financière ou technique) sera jugée non recevable et ne sera pas prise en considération pour la suite de l'évaluation.

Les prix doivent être en dollars canadiens (\$CAD) et inclure la livraison et tous les frais applicables à la destination finale à:

École de génie militaire des Forces canadiennes (EGMFC)
Bâtiment J10, porte 11
894, avenue Champlain
Base de soutien de la 5e Division du Canada Gagetown
Oromocto, Nouveau-Brunswick E2V 4J5

TOUS LES ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES ÉNUMÉRÉS CI-DESSOUS DOIVENT ÊTRE FOURNIS EN ACCORDANCE AVEC L'ANNEXE « A »

LE CANADA ACCEPTE LES PRODUITS ÉQUIVALANTS POUR TOUS LES ÉLÉMENTS DE LIGNE CONFORMÉMENT À L'ANNEXE «A» Énoncé des besoins - 6.A.

Item #	Numéro de pièce	U. de d.	Description du produit	Qty.	Prix	Élargi
1	838041	Chacun	Récepteur à antenne intelligente Performance GS15	4		
2	6003730	Chacun	Forfait de service à la clientèle, niveau Or de 3 ans sur récepteur GNSS Viva (GS1X)	4		
3	843513	Chacun	Option GLONASS LOP54, permet la poursuite GLONASS avec un récepteur GS10, GS15, GS16 ou GS25	4		
4	767822	Chacun	Poste radio RX/TX 430-470 MHz ADL SLR3-2 de Pacific Crest. Module d'émission et de réception UHF RTK facile à brancher au récepteur GNSS GS15	4		
5	767790	Chacun	Bras GAD108 pour fixer une antenne UHF/GSM externe à l'antenne intelligente GS15, utile dans les régions où la réception radio ou du réseau de téléphone cellulaire est mauvaise. Antenne Gainflex fixée sur le bras.	8		
6	767791	Chacun	Adaptateur convertisseur GAD109 entre le connecteur d'antenne UHF/GSM externe d'une antenne intelligente GS15 et le connecteur TNC standard. Permet de connecter une antenne GSM/UHF externe au moyen	8		

Item #	Numéro de pièce	U. de d.	Description du produit	Qty.	Prix	Élargi
			d'un câble Gainflex à l'antenne intelligente GS15 en utilisant le récepteur comme station de référence.			
7	667243	Chacun	Antenne radio Gainflex GAT2, gamme de fréquences de 435-470 MHz.	4		
8	766359	Chacun	GLS31 – Poteau télescopique SmartPole en fibre de carbone. Canne à plomb en fibre de carbone, fermeture à ressort à 2,00, 1,80 et 1,50 m, pour prisme 360° GKZ122 et antenne GNSS.	4		
9	752292	Chacun	Poteau télescopique en fibre de carbone pour GNSS GLS30 à vis de 5/8 po. Verrous à ressort à 1,80 m et à 2,00 m. Niveau à bulle sphérique inclus.	4		
10	772806	Chacun	Batterie au lithium-ion 7,4 V, 2,6 Ah, rechargeable GEB212	8		
11	823165	Chacun	CS20 Field Controller 3.75 G	5		
12	6009659	Chacun	Forfait de service à la clientèle, niveau Or de 3 ans pour CS20.	5		
13	799190	Chacun	Batterie au lithium-ion 12,2 V, 2,8 Ah, rechargeable, GEB331, pour CS20	28		
14	807157	Chacun	Support GHT66 permettant de fixer un CS20 au moyen d'un adaptateur GHT63 à fixer à un poteau. GHT63 non inclus.	12		
15	767880	Chacun	Adaptateur GHT63 pour fixer le support GHT62 à tout type de poteau	12		
16	827698	Chacun	Logiciel Leica Captivate - Mesure et jalonnement pour CS20	5		
17	827699	Chacun	CS20 - Mesure et jalonnement par rapport à une ligne.	5		
18	827704	Chacun	CS20 - Mesure et jalonnement par rapport à la route	5		
19	827702	Chacun	CS20 - Jalonnement au modèle numérique de terrain (DTM).	5		
20	827709	Chacun	CS20 - Cheminement	5		
21	6006582	Chacun/Tr	Trousse ADL Vantage Pro Delux (canadien) 430-450 (conforme pour	2		

N° de l'invitation - Solicitation No.
W2037-190047
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W2037-190047

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-8-41040

Id de l'acheteur - Buyer ID
MCT033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Item #	Numéro de pièce	U. de d.	Description du produit	Qty.	Prix	Élargi
		ouss e	bande étroite)			
	8239110		Poste radio 430-470 MHz 35 W ADL Vantage Pro (conforme pour bande étroite).			
	8239111		Câble d'alimentation et de données ADL Vantage Pro pour programmation du poste radio à partir d'un PC.			
	8239112		Fixation pour jalon avec câble à connecteurs TNC de 8 pi.			
	8201642		Batterie pour station de base (33 Ah) avec étui de transport.			
	8201647		Câble de station de base Leica.			
	8206814		Mât d'antenne sur trépied et étui de transport.			
	8239114		Système de chargeur ADL Vantage Pro.			
	8239113		Étui de transport ADL Vantage Pro.			
	8239451		Antenne à alimentation surélevée trans. PDL C02548			
22	362824	Chacun	GZT4 – Plaque cible pour support GPH1	4		
23	754384	Chacun	GRZ 122 – Prisme de 360°	4		
24	667301	Chacun	Trépied télescopique à fermeture automatique GST120-9, incluant accessoires, sans étui.	2		
25	788853	Chacun	RH16 – Poignée radio avec module Bluetooth et antenne de radio intégrés, conçu pour les instruments TPS de Leica Viva	4		
				Subtotal		
				Tax (15%)		
				Total		

ANNEXE « C » EVALUATION TECHNIQUE

Remarque: Les soumissionnaires sont tenus de fournir des articles de sondage et d'enquête LEICA ou des produits équivalents conformément à la norme SACC B3000T (2006-06-16). Lorsqu'il offre des produits équivalents, le soumissionnaire doit démontrer clairement que la forme, l'ajustement et la fonction des produits suggérés sont entièrement interchangeables avec l'article spécifié.

TOUS LES ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES ÉNUMÉRÉS CI-DESSOUS DOIVENT ÊTRE FOURNIS EN ACCORDANCE AVEC L'ANNEXE « A », PARAGRAPHE 6.A

Item #	Numéro de pièce	U of I	Description du produit	Leica offert Oui / Non	Marque équivalente propose**
1	838041	Chacun	Récepteur à antenne intelligente Performance GS15		
2	6003730	Chacun	Forfait de service à la clientèle, niveau Or de 3 ans sur récepteur GNSS Viva (GS1X)		
3	843513	Chacun	Option GLONASS LOP54, permet la poursuite GLONASS avec un récepteur GS10, GS15, GS16 ou GS25		
4	767822	Chacun	Poste radio RX/TX 430-470 MHz ADL SLR3-2 de Pacific Crest. Module d'émission et de réception UHF RTK facile à brancher au récepteur GNSS GS15		
5	767790	Chacun	Bras GAD108 pour fixer une antenne UHF/GSM externe à l'antenne intelligente GS15, utile dans les régions où la réception radio ou du réseau de téléphone cellulaire est mauvaise. Antenne Gainflex fixée sur le bras.		
6	767791	Chacun	Adaptateur convertisseur GAD109 entre le connecteur d'antenne UHF/GSM externe d'une antenne intelligente GS15 et le connecteur TNC standard. Permet de connecter une antenne GSM/UHF externe au moyen d'un câble Gainflex à l'antenne intelligente GS15 en utilisant le récepteur comme station de référence.		
7	667243	Chacun	Antenne radio Gainflex GAT2, gamme de fréquences de 435-470 MHz.		
8	766359	Chacun	GLS31 – Poteau télescopique SmartPole en fibre de carbone. Canne à plomb en fibre de carbone, fermeture		

			à ressort à 2,00, 1,80 et 1,50 m, pour prisme 360° GKZ122 et antenne GNSS.		
9	752292	Chacun	Poteau télescopique en fibre de carbone pour GNSS GLS30 à vis de 5/8 po. Verrous à ressort à 1,80 m et à 2,00 m. Niveau à bulle sphérique inclus.		
10	772806	Chacun	Batterie au lithium-ion 7,4 V, 2,6 Ah, rechargeable GEB212		
11	823165	Chacun	CS20 Field Controller 3.75 G		
12	6009659	Chacun	Forfait de service à la clientèle, niveau Or de 3 ans pour CS20.		
13	799190	Chacun	Batterie au lithium-ion 12,2 V, 2,8 Ah, rechargeable, GEB331, pour CS20		
14	807157	Chacun	Support GHT66 permettant de fixer un CS20 au moyen d'un adaptateur GHT63 à fixer à un poteau. GHT63 non inclus.		
15	767880	Chacun	Adaptateur GHT63 pour fixer le support GHT62 à tout type de poteau		
16	827698	Chacun	Logiciel Leica Captivate - Mesure et jalonnement pour CS20		
17	827699	Chacun	CS20 - Mesure et jalonnement par rapport à une ligne.		
18	827704	Chacun	CS20 - Mesure et jalonnement par rapport à la route		
19	827702	Chacun	CS20 - Jalonnement au modèle numérique de terrain (DTM).		
20	827709	Chacun	CS20 - Cheminement		
21	6006582	Chacun/Trousse	Trousse ADL Vantage Pro Delux (canadien) 430-450 (conforme pour bande étroite)		
	8239110		Poste radio 430-470 MHz 35 W ADL Vantage Pro (conforme pour bande étroite).		
	8239111		Câble d'alimentation et de données ADL Vantage Pro pour programmation du poste radio à partir d'un PC.		
	8239112		Fixation pour jalon avec câble à connecteurs TNC de 8 pi.		
	8201642		Batterie pour station de base (33 Ah)		

			avec étui de transport.		
	8201647		Câble de station de base Leica.		
	8206814		Mât d'antenne sur trépied et étui de transport.		
	8239114		Système de chargeur ADL Vantage Pro.		
	8239113		Étui de transport ADL Vantage Pro.		
	8239451		Antenne à alimentation surélevée trans. PDL C02548		
22	362824	Chacun	GZT4 – Plaque cible pour support GPH1		
23	754384	Chacun	GRZ 122 – Prisme de 360°		
24	667301	Chacun	Trépied télescopique à fermeture automatique GST120-9, incluant accessoires, sans étui.		
25	788853	Chacun	RH16 – Poignée radio avec module Bluetooth intégré et antenne de radio, conçu pour les instruments TPS de Leica Viva		

**** LORSQUE DES PRODUITS ÉQUIVALANTS SONT PROPOSÉS, LE SOUMISSIONNAIRE DOIT INDIQUER UN NUMÉRO DE RÉFÉRENCE POUR LES SPÉCIFICATIONS FOURNIES À L'ÉQUIVALENCE DU PRODUIT PROPOSÉ.**

N° de l'invitation - Sollicitation No.

W2037-190047

N° de réf. du client - Client Ref. No.

W2037-190047

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

MCT-8-41040

Id de l'acheteur - Buyer ID

MCT033

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « D » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

